

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **SOLV 66**

Code du produit: A0106

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Emploi de la substance / de la préparation

Solvant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: N-SERV  
235 route de Saint Paul, 26200 Montélimar,  
FRANCE  
04 75 01 03 85  
contact@n-serv.eu  
https://n-serv.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS08

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

#### Mentions de danger

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

H304: NE PAS BOIRE, RISQUE DE FAUSSE ROUTE, NE PAS SIPHONER, RISQUE D'ASPIRATION.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**Nom du produit: SOLV 66**


(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange de solvants

· **Composants dangereux:**

918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.  Asp. Tox. 1, H304	50-100%
--	--	---------

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%
----------------------------	-------

· **Indications complémentaires:**

Note P:  
Contient moins de 0,1% de benzène.  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.  
 · **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.  
 · **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
 · **Après contact avec les yeux:** Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.  
 · **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.  
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.  
Hydrocarbures.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection intégrale.  
Porter un appareil respiratoire autonome.  
· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)

Nom du produit: **SOLV 66**

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Respecter les limites d'émission.  
Utiliser des appareils résistant aux solvants.

### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.  
Matériaux ne convenant pas pour les emballages: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

#### · Indications concernant le stockage commun:

Aucune prescription particulière.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Nom du produit: **SOLV 66**

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **Indications complémentaires pour  
l'agencement des installations  
techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.**

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m <sup>3</sup>
VME	Valeur à long terme: 1000 mg/m <sup>3</sup> Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et  
d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés.  
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Port des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau  
des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

(suite page 5)

Nom du produit: **SOLV 66**

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

· **Forme:** Liquide  
· **Couleur:** Incolore  
· **Odeur:** Légère  
De type solvanté

· **valeur du pH:** Non applicable.

#### · Changement d'état

· **Point d'ébullition:** 175 °C

· **Point d'éclair:** 64 °C

· **Auto-inflammation:** >230 °C

#### · Limites d'explosion:

· **Inférieure:** 0,6 Vol %  
· **Supérieure:** 7,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,4 hPa

· **Densité à 25 °C:** 0,805 g/cm<sup>3</sup>

#### · Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau:** Insoluble

#### · Viscosité:

· **Cinématique à 25 °C:** 1,8 mm<sup>2</sup>/s

#### · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### · 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 10.2 Stabilité chimique

#### · Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### · 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flamme et sources d'étincelles.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### · 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

### · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Nom du produit: SOLV 66**

(suite de la page 5)

<b>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>		
<b>Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;2% aromatics.</b>		
Oral	LD50.	>5000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5 000 mg/m3 (Rat) (OCDE 403)

- Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé  
Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**· 12.1 Toxicité**

<b>· Toxicité aquatique:</b>	
<b>Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;2% aromatics.</b>	
EL 50 (48h)	> 1000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
EbL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
ErL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LL50 (96h)	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d) 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h) 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

- 12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.  
OECD 301F
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Nom du produit: **SOLV 66**

(suite de la page 6)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Remettre à un récupérateur agréé.
  
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>   |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |                 |
| · <b>Classe</b>  | néant           |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  |                 |
| · <b>Marine Polluant:</b>  | Non             |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant           |

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR  
(suite page 8)

Nom du produit: **SOLV 66**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 12 mois à compter de la date de fabrication.

- **Phrases importantes :** H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Acronymes et abréviations:**
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp.
  - Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR